



Club de ski de fond et raquettes de Hearst  
Hearst Cross-Country Ski & Snowshoe Club  
[hearstskisnowshoe@gmail.com](mailto:hearstskisnowshoe@gmail.com)



## **Politique d'occupation des bâtiments et des lieux**

### **1. Objectif de la politique**

La présente politique vise à assurer la sécurité des usagers, la protection des installations et le bon fonctionnement du Club de ski de fond et de raquette de Hearst (ci-après « le Club »). Elle établit clairement les règles concernant l'utilisation des bâtiments du Club, notamment en ce qui a trait à l'occupation de nuit.

### **2. Champ d'application**

Cette politique s'applique à toute personne utilisant les installations du Club, incluant, sans s'y limiter :

- les membres;
- les visiteurs;
- les bénévoles;
- les participants à des activités ou événements organisés par le Club.

### **3. Interdiction d'occupation des bâtiments pour dormir**

Il est strictement interdit de s'installer dans les bâtiments du Club pour y dormir.

Cette interdiction inclut, sans s'y limiter :

- le fait de dormir ou de tenter de dormir dans un bâtiment;
- l'installation de sacs de couchage, matelas, couvertures ou tout autre équipement destiné au couchage;
- l'utilisation des bâtiments comme abri de nuit, temporaire ou prolongé.

Les bâtiments du Club sont destinés exclusivement à un usage de jour, dans le cadre des activités autorisées par le Club.



Club de ski de fond et raquettes de Hearst  
Hearst Cross-Country Ski & Snowshoe Club  
[hearstskisnowshoe@gmail.com](mailto:hearstskisnowshoe@gmail.com)



#### 4. Interdiction de camping sans autorisation

Il est strictement interdit de camper sur les terrains du Club sans autorisation préalable.

Cette interdiction inclut, sans s'y limiter :

- l'installation de tentes, abris temporaires ou structures similaires;
- le stationnement prolongé de véhicules dans le but d'y passer la nuit (ex. : fourgonnette, roulotte, VR);
- l'utilisation du site comme lieu de camping, que ce soit de façon ponctuelle ou répétée.

Toute activité de camping doit être expressément autorisée à l'avance par le conseil d'administration du Club et faire l'objet d'une autorisation écrite.

#### 5. Motifs

Cette interdiction est justifiée par :

- le respect de la vocation récréative et communautaire des installations;
- la protection et l'entretien des infrastructures;
- les exigences en matière d'assurance et de responsabilité;
- les coûts potentiels engendrés par de telles situation (ex : chauffage, utilisation des ressources et fournitures)
- des raisons de sécurité (risques d'incendie, absence de surveillance, installations non adaptées à l'hébergement).

#### 6. Exceptions

Toute exception à cette politique doit être expressément autorisée par le conseil d'administration du Club ou par une personne dûment mandatée par celui-ci, et faire l'objet d'une autorisation écrite préalable.



Club de ski de fond et raquettes de Hearst  
Hearst Cross-Country Ski & Snowshoe Club  
[hearstskisnowshoe@gmail.com](mailto:hearstskisnowshoe@gmail.com)



## 7. Mesures en cas de non-respect

Toute personne contrevenant à cette politique pourra :

- se voir demander de quitter immédiatement les lieux;
- perdre temporairement ou définitivement son droit d'accès aux installations;
- faire l'objet de toute autre mesure jugée appropriée par le Club.

## 8. Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du Club de ski de fond et de raquette de Hearst le 11 février 2026.